

Mesdames et Messieurs les Directeurs de composante

Dijon, le 08 février 2017

Le Président

CAB/SC/06

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s collègues,

Au cours de ces derniers mois, nous avons débuté ensemble un travail important mais complexe sur notre offre de formation qui est l'une des missions essentielles de l'université. Nous connaissons toutes et tous le contexte financier général dans lequel l'enseignement supérieur se trouve actuellement. C'est pour cela que nous devons poursuivre les efforts d'économie et de rationalisation en vue de rétablir, au cours du prochain contrat, l'équilibre budgétaire au sein de notre établissement et de présenter, à la DGESIP, une nouvelle offre soutenable. Les nombreux échanges déjà réalisés nous ont permis de réfléchir de façon collective à des solutions qui tiennent compte à la fois de ce contexte difficile mais également des besoins des composantes.

Plusieurs pistes ont été explorées afin d'atteindre les objectifs budgétaires liés à la charge d'enseignement. La conférence des directeurs de composantes du 1^{er} février, prolongée par la réunion du groupe de travail sur l'offre de formation du 6 février, ont été l'occasion de débattre de ces pistes. Ces réunions ont également permis de constater que l'objectif de charge globale d'enseignement pris en central, pour engager le nouveau contrat, était loin d'être atteint. Si certaines composantes contribuent d'ores et déjà de manière significative à la réalisation de cet objectif, la plupart d'entre elles doivent encore mener des efforts significatifs de restructuration de leur offre de formation.

Après les discussions régulièrement conduites, les propositions suivantes seront soumises à débat du Comité technique et au vote du Conseil d'administration du 27 mars 2017 :

1. Le volume total des heures effectuées en présentiel par un enseignant ou un enseignant chercheur sera limité à 1,5 fois son service statutaire (soit, en termes d'heures complémentaires : 192 heures TD pour les PRAG-PRCE et 96 heures TD pour les enseignants chercheurs). Les motifs de dérogation se limiteront à des enseignements liés à la formation continue et à l'alternance, autofinancés, et à des enseignements en tension sur les sites territoriaux. Les motifs de dérogations seront vérifiés par la direction générale des services après expertise du SEFCA.
2. Le recours à des vacataires sera strictement contrôlé par la direction générale des services.
3. Les modalités de calcul de la valorisation des travaux pratiques en travaux dirigés des enseignants PRAG/PRCE seront alignées sur les modalités de calcul appliqués aux enseignants chercheurs. Ainsi, la répartition des heures effectuées dans et hors du service statutaire sera réalisée en proratisant les heures effectives selon le type de cours. Je vous rappelle que seules les heures TP effectuées dans le service statutaire seront valorisées (TP=TD).

Conscients que les deux premières mesures ne permettront de réduire le coût de l'offre de formation que si elles s'accompagnent de réductions horaires des maquettes de la future offre de formation, nous vous demandons de tenir compte des indications suivantes :

- Veiller à respecter les volumes horaires en licence, licence professionnelle, master, tels qu'indiqués dans le guide de l'accréditation (1500 à 1600 heures pour le cycle licence, 550 heures en licence professionnelle, 750 heures en master). Aucun dépassement ne sera financé en central.
- Par ailleurs pour les composantes n'ayant pas atteint les objectifs fixés, les mesures suivantes devront être prises :
 - Limiter les volumes horaires TD/TP pour les formations à gros flux d'étudiants en Licence (notamment en première année).
 - Limiter les volumes horaires de CM sur les formations à petits flux.
 - Développer les logiques de portail en Licence 1 et 2 et en Master 1.
 - Fusionner les parcours à petit flux et limiter les possibilités d'options (le découpage entre parcours/options recherche et professionnel est à proscrire car non conforme pour la DGESIP ; par conséquent la duplication de parcours ou d'options en parallèle recherche/professionnel ne sera pas acceptée).
 - Ne pas ouvrir certains parcours le cas échéant.

De plus, l'équipe de gouvernance travaille sur d'autres sources d'économie : optimisation de la charge d'enseignement à distance, des formations au SEFCA, des UE transversales et des dispositifs portés par l'UTB et le Centre des langues et des cultures pour tous.

En termes de calendrier et de méthode, l'équipe des « VP Formation/pilotage » poursuivra les rencontres, composante par composante. Cette équipe aura la charge de valider *in fine* les maquettes de formation avant leur passage dans les conseils centraux. Les composantes devront transmettre ces maquettes au fil de l'eau, au plus tard le 24 mars, à l'adresse : accréditation@u-bourgogne.fr. D'ultimes corrections pourront être apportées jusqu'au 14 avril pour passage en CFVU le 9 mai 2017.

Une fois ces maquettes validées par l'équipe de gouvernance, les composantes pourront entamer la modélisation des formations qui auront été accréditées par le CNESER sur Apogée et transmettre les fiches filières pour vote dans les conseils centraux. En outre, l'équipe des « VP Formation/pilotage » rendra compte des avancées et marges de progression devant le groupe de travail « Formation » réunissant les directeurs de composantes et des élus. Une réunion sera programmée en avril afin de présenter l'évolution de ce travail.

Je voudrais rappeler qu'aucun dépassement des charges d'enseignement ne sera financé par les services centraux, tant la situation financière de notre université reste tendue.

Afin de répondre aux exigences budgétaires s'imposant à notre établissement, je vous remercie par avance pour le respect scrupuleux de ces consignes.

Reconnaissant de votre implication dans le travail largement engagé entre nous, je vous assure de ma confiance en votre soutien afin de garantir l'avenir de notre université.

Alain BONNIN

Président de l'université de Bourgogne